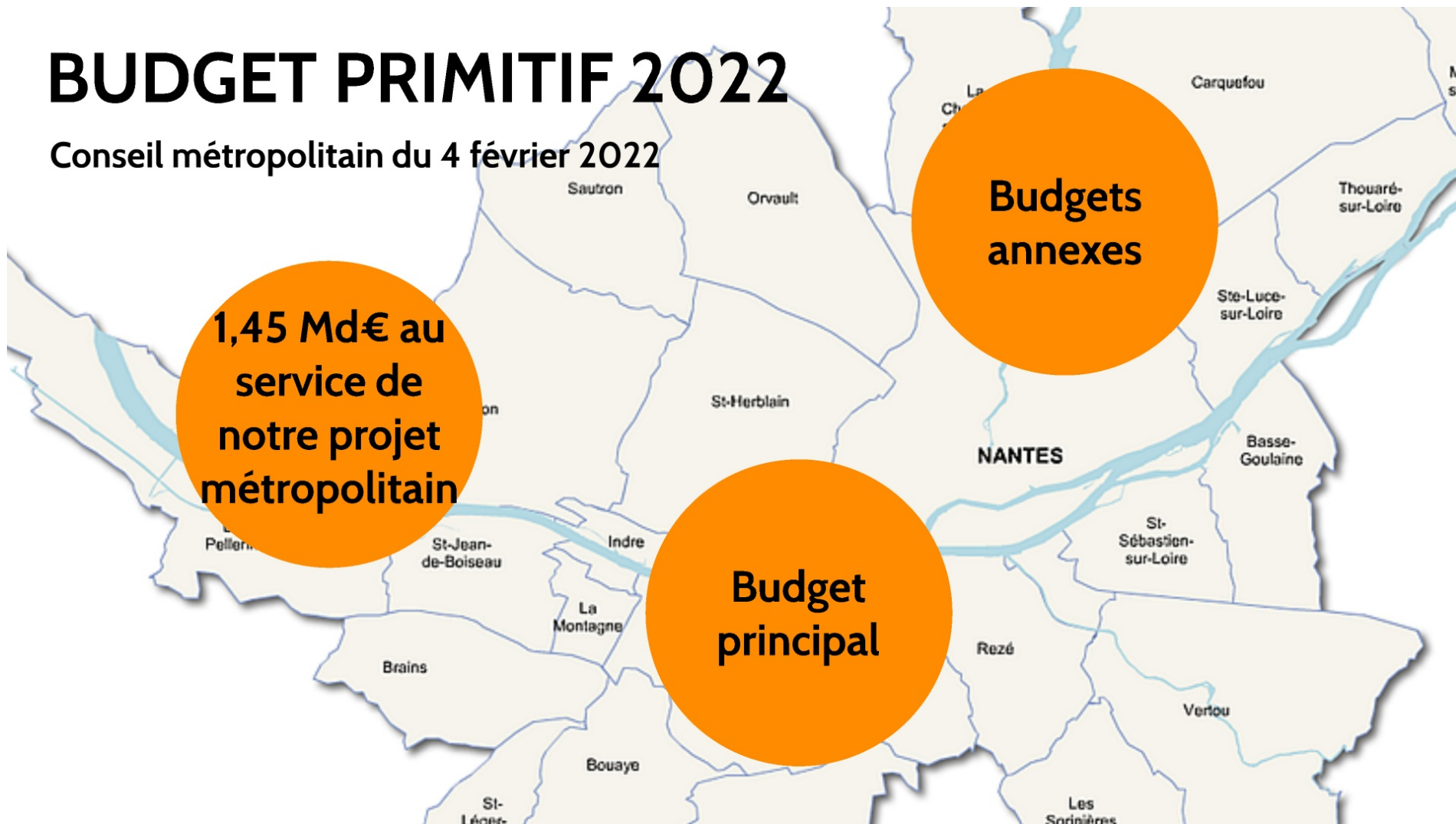


BUDGET PRIMITIF 2022

Conseil métropolitain du 4 février 2022



Les caractéristiques du budget 2022

Un budget qui incarne l'impulsion du mandat, avec la mise en oeuvre de notre feuille de route et la déclinaison des actions du projet métropolitain :

- Un effort conséquent en faveur des politiques publiques métropolitaines
- L'application de la nouvelle stratégie financière du mandat définie en décembre dernier
- Un niveau d'investissement renforcé, après 2 Md€ dépensés au précédent mandat



1,45 Md€ de budget total

Un investissement soutenu
515,9 M€

Un endettement programmé et maîtrisé

Ce budget incarne l'impulsion du mandat, avec la déclinaison des actions du projet métropolitain et la mise en œuvre de notre feuille de route.

Il vise à :

- Répondre à l'urgence économique et sociale et promouvoir l'égalité,
- Transformer notre modèle et incarner une métropole écologique,
- Affirmer un service public fort, toujours plus proche des citoyens et agir pour la sécurité des habitants,
- Conforter un dialogue citoyen de qualité, le renforcer au niveau métropolitain et développer le pouvoir d'agir des citoyens.

Ses piliers et objectifs reposent sur :

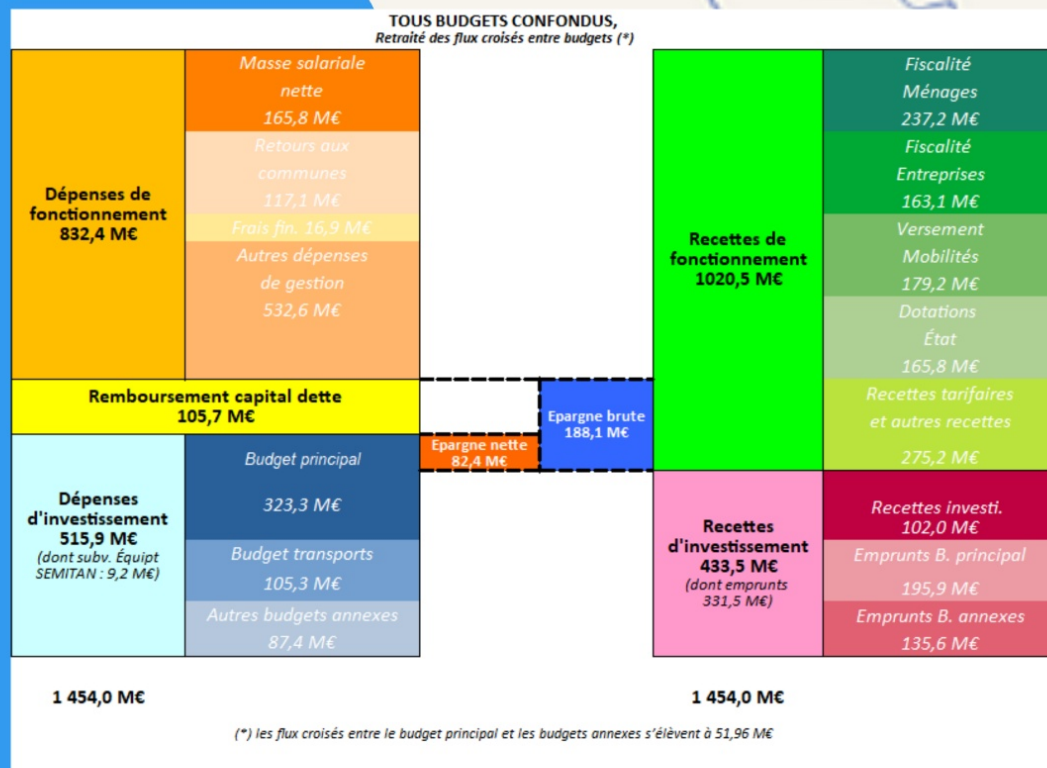
- l'égalité
- la transition écologique
- les proximités
- le dialogue et la transparence
- l'alliance des territoires
- l'innovation et l'expérimentation

L'application de la nouvelle stratégie financière

- des marges de manœuvre préservées, malgré les effets de la crise sanitaire, par la stratégie financière appliquée au précédent mandat
- les objectifs financiers en 2022 : la poursuite de la maîtrise des dépenses de gestion pour permettre de financer le projet métropolitain, en préservant les équilibres financiers de la collectivité tout au long du mandat
- un très fort niveau d'investissement et des réalisations concrètes du projet politique, financé par un ré-endettement mesuré
- Un niveau d'épargne conséquent, qui finance une part significative des investissements.

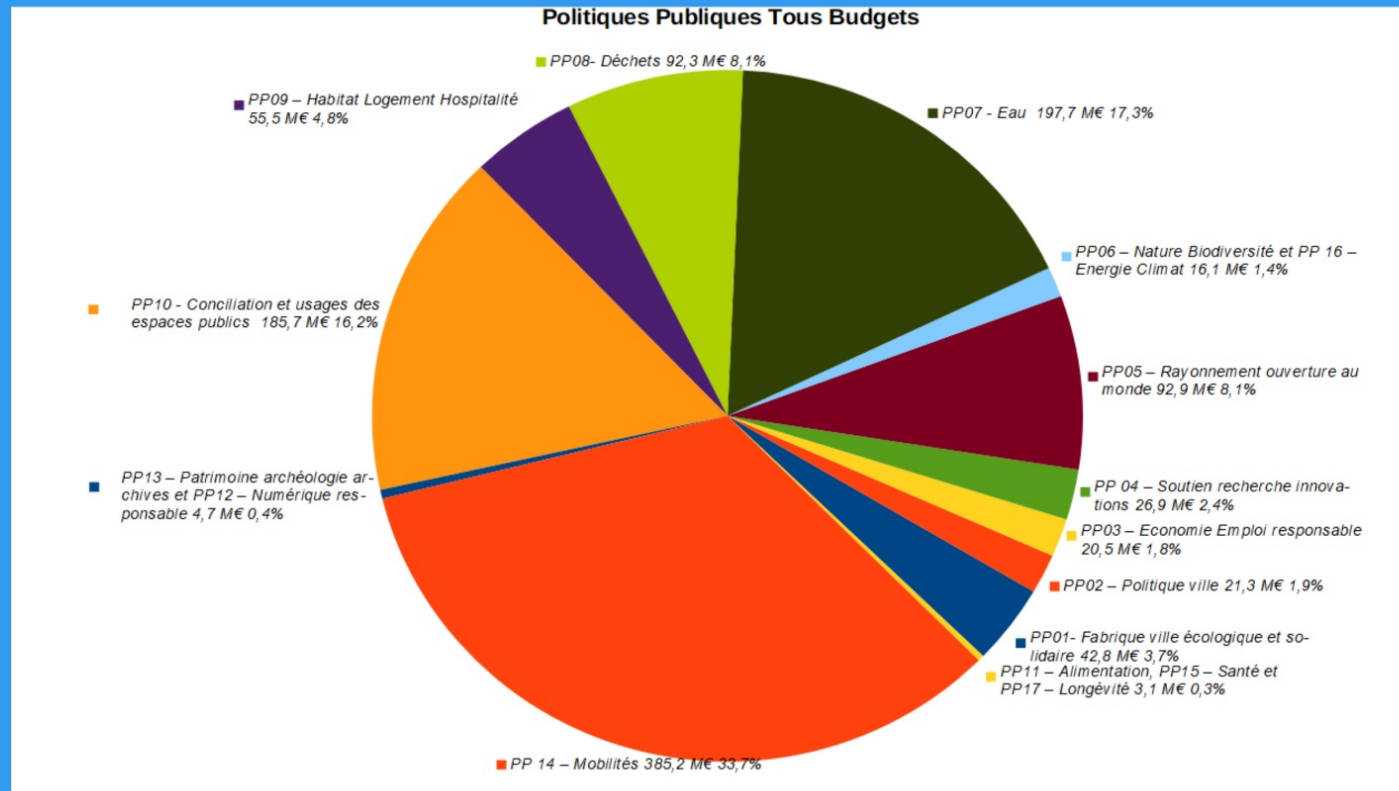
BP 2022 : plus de 1,45 Milliard € - Tous Budgets

- des recettes de fonctionnement de plus de 1,02 Md€ en hausse de 1,69 %
- des dépenses de fonctionnement de 832 M€ en hausse de 2,99 % (notamment les contributions aux communes)
- une épargne nette conséquente de 82,4 M€ malgré une baisse de 22 M€
- la capacité de désendettement reste raisonnable à 5 ans au stade du BP 2022

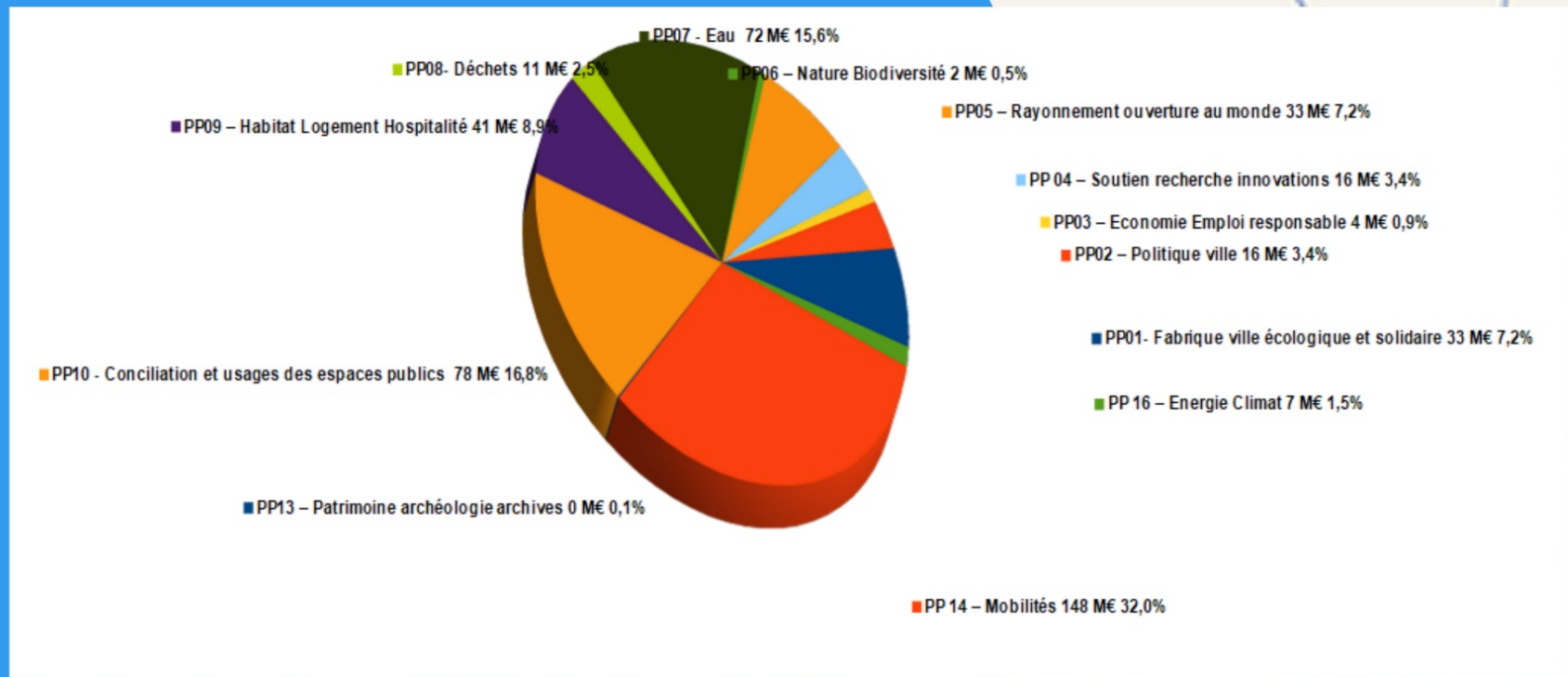


Le budget 2022 : la mise en oeuvre du projet métropolitain

1145 M€ en faveur des politiques publiques métropolitaines



515,9 M€ d'investissements



Le volume d'investissements 2022 est en hausse de 4,4% par rapport au BP 2021, et conforme aux engagements pris pour ce mandat.

Effet levier sur la dynamique économique du territoire et sur l'emploi local.

Les ouvertures d'autorisations de programmes pour 616,8 M€

- les projets d'Espaces publics : +116,3 M€, notamment les projets liés aux contrats de territoires avec 17,1 M€ supplémentaires, les travaux de rénovation entretien sécurité des espaces publics avec un montant supplémentaire de 42,4 M€.
- la Politique Eau : + 86,4 M€,
- les Mobilités : + 81,1 M€,
- la Politique de la Ville : + 75,2 M€
- la politique Fabrique de la Ville écologique et solidaire : + 65,7M€.
- le soutien à la recherche et aux innovations : + 41,5 M€
- la Politique Habitat logement et hospitalité : +35,5 M€,
- la politique Energie Climat : +6,3 M€,
- les réserves foncières : +10 M€, dont 4 M€ de réserves liées aux PAF Habitat.

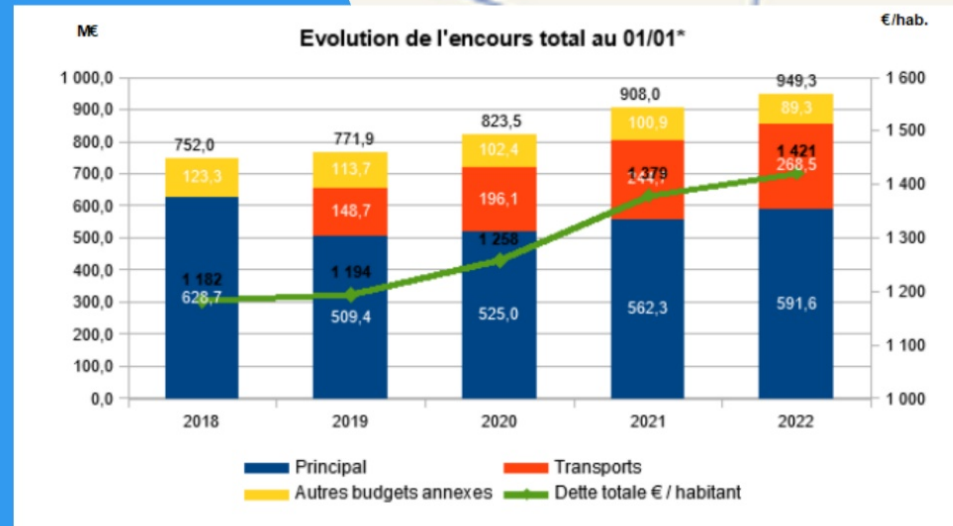


Une dette programmée et maîtrisée : 949,3 M€

Une dette de 1421€ / habitant

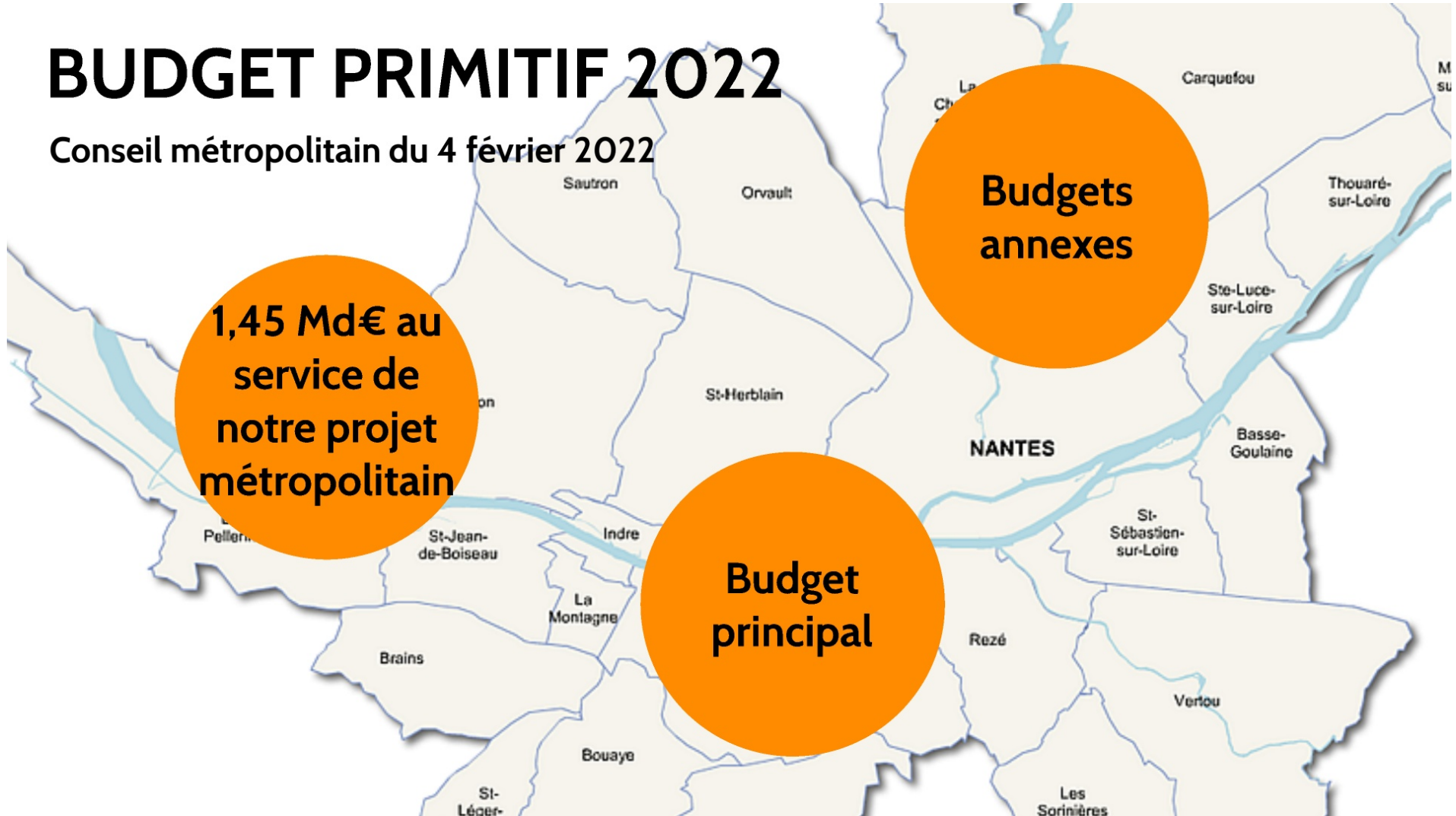
Un recours à l'emprunt maîtrisé et programmé pour financer les investissements prévus, avec une capacité de désendettement limitée à moins de 10 ans en fin de mandat (5 ans au BP 2022)

Une dette saine, sécurisée et diversifiée, au taux moyen restant faible (< 1,1 %)

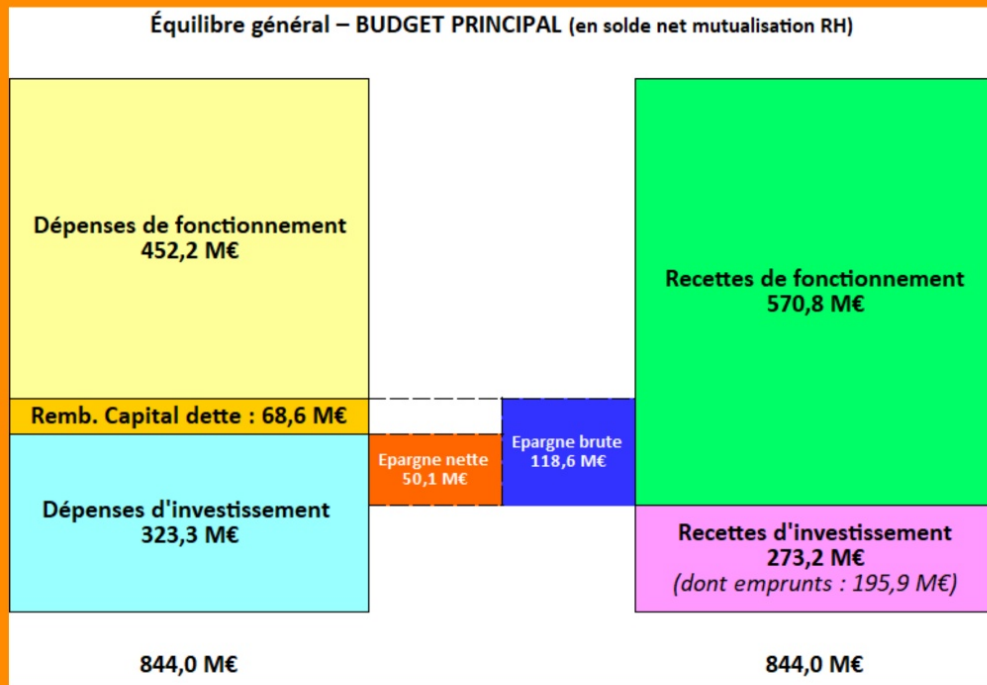


BUDGET PRIMITIF 2022

Conseil métropolitain du 4 février 2022



Un budget principal de 844 M€



L'épargne nette (50,1 M€), en baisse de 18 M€, vient financer 15,5 % des investissements

La capacité de désendettement est contenue à 5 ans

Recettes de fonctionnement
570,8 M€

NANTES

Dépenses de fonctionnement
452,2 M€

Investissements
323,3 M€

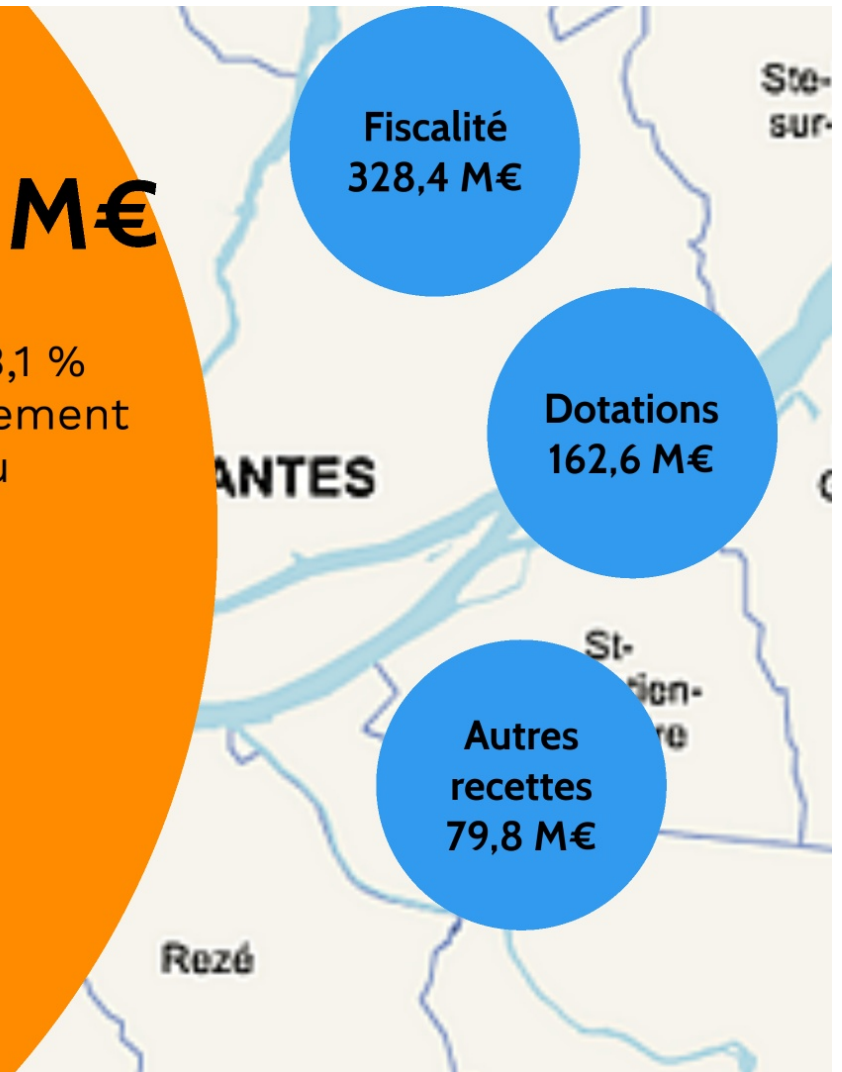
Les recettes de fonctionnement : 570,8 M€

Les recettes de fonctionnement baissent de 3,1 % (-18,4 M€), avec l'affectation de 100% du Versement Mobilité au BA Transports (34M€ conservés au budget principal en 2021)

Des recettes tarifaires en hausse

Une progression des recettes fiscales à taux constants

Une légère baisse des dotations d'Etat.



Ressources fiscales 328,4 M€

en hausse de 3,5 % (hors VM)

- fiscalité ménages 165,3 M€ (+9 M€)
TH remplacée par une part de TVA nationale
TFB en hausse de 3,7 %
- fiscalité économique 163,1 M€ (+2 M€ hors VM)
CFE en hausse de 5,1 %
CVAE en baisse de 2,1 %

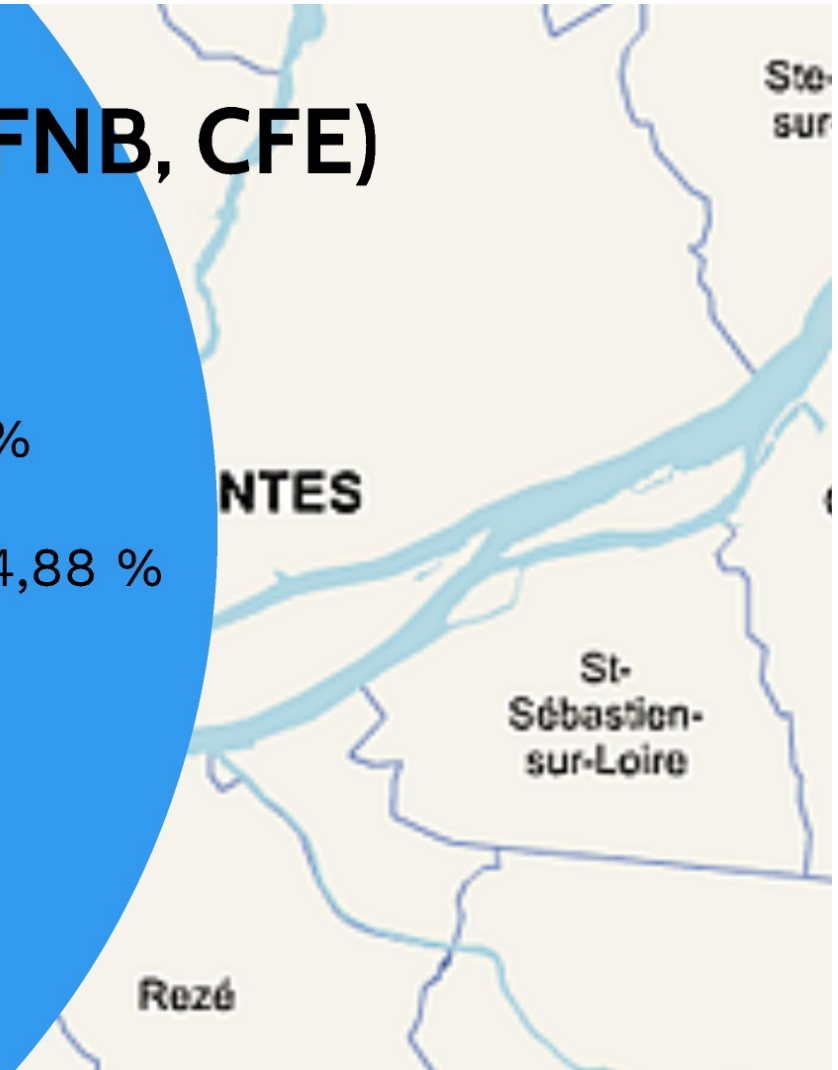
pour information, versement mobilité 178,5 M€ (entièrement affecté au BA transports en 2022)



Taux de fiscalité (TF et CFE) inchangés

Taux de fiscalité (TFB, TFNB, CFE) inchangés pour 2022

- Taux de taxe foncière bâtie : 6,41 %
- Taux de taxe foncière non bâtie : 4,88 %
- Taux de TEOM : 7,95 % (+0,45 point, après 3 points de baisse en 2015)
- Taux de CFE : 31,49 %



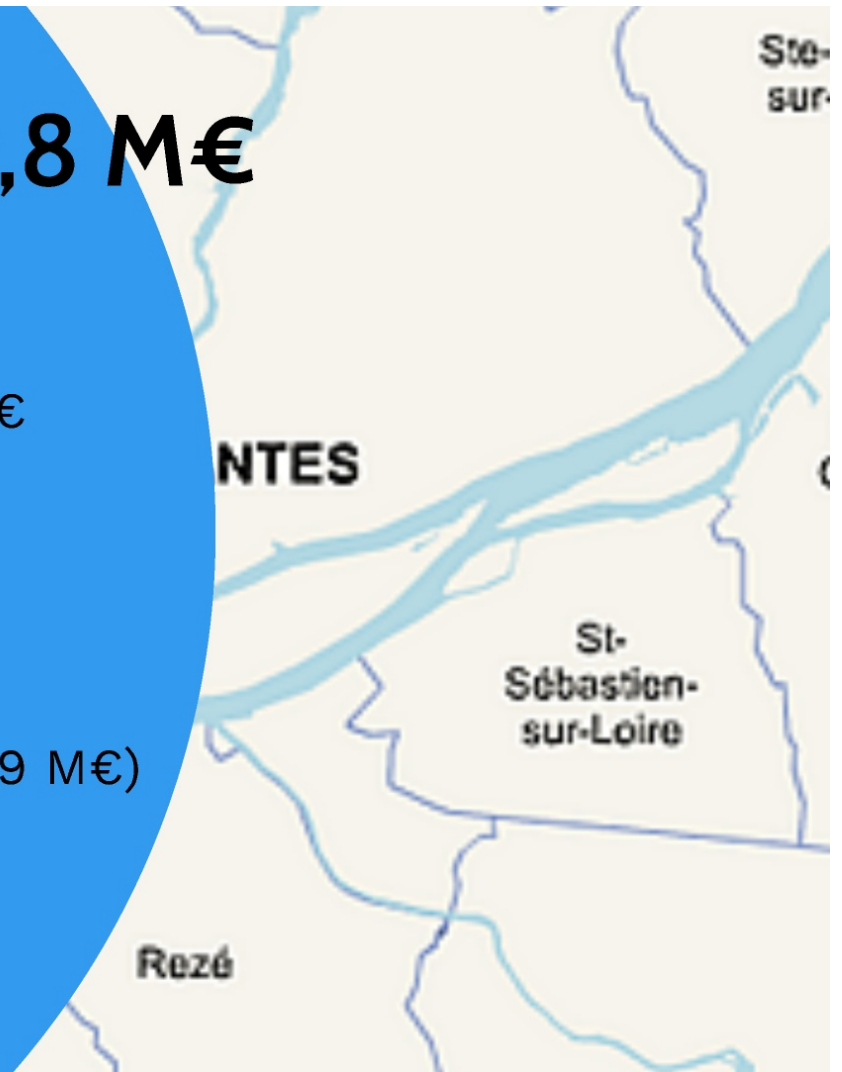
Dotations Etat 162,6 M€

- en légère baisse globale, avec une faible augmentation des compensations fiscales
- baisse de 1,6 M€ de la DGF
- baisse de 50 % de la compensation VM depuis 2021



Autres recettes pour 79,8 M€

- Recettes tarifaires en hausse de 1,7 M€
- Taxe de séjour en hausse de 0,6 M€
- Soutien des partenaires (+0,3 M€)
- Baisse des recettes d'exploitation (-0,9 M€)



Dépenses de fonctionnement 452,2 M€

(frais financiers inclus : 9,9 M€)

- En hausse de 3,07 % par rapport à 2021 (+13,5 M€), hors subventions aux budgets annexes versées en 2021
- Hausse essentiellement liée à l'application du nouveau pacte métropolitain de solidarité envers les communes : +9,6 M€
- Les dépenses de personnel restent maîtrisées (+1,6%)
- Les autres charges reflètent l'impact en fonctionnement des dépenses rendues nécessaires par le dynamisme de la Métropole et les effets de la crise sanitaire sur l'accroissement des besoins

Dépenses des services publics
124,6 M€

Dépenses de personnel
120,8 M€

Subventions et contributions
73,2 M€

Contributions au communes
117 M€

Dépenses de personnel : 120,8 M€

évolution de 1,6 % en raison de :

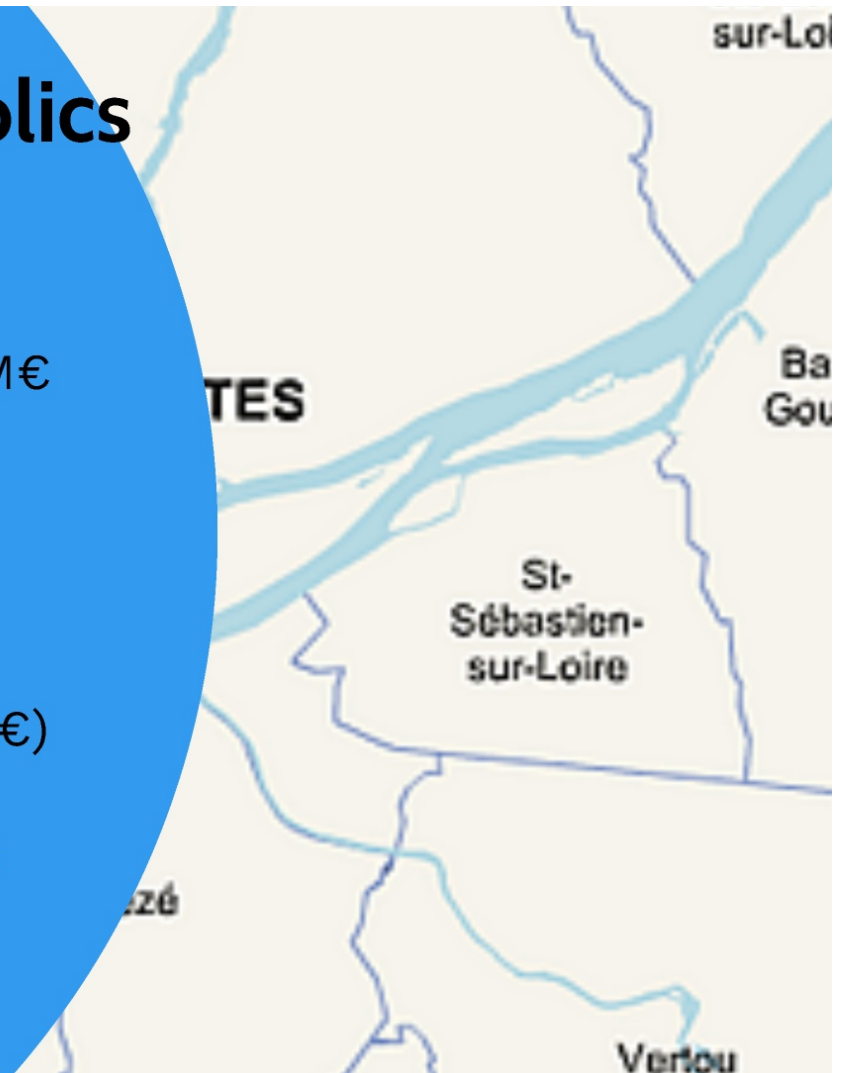
- Effet GVT : +0,7%
- Mesures nationales (hausse du SMIC, revalorisation grilles indiciaires de catégorie C): +0,4%
- Révision du régime indemnitaire en 2022
- Évolutions organisationnelles liées aux politiques publiques renforcées : +0,5%



Dépenses des services publics

124,6 M€

- délégations de services publics : 26 M€ (+1,3 M€)
- charges de production des services publics : 44,7 M€ (+4,7 M€)
- moyens des services : 27 M€ (- 0,5 M€)
- charges de structures patrimoniales : 26,9 M€ (stables)



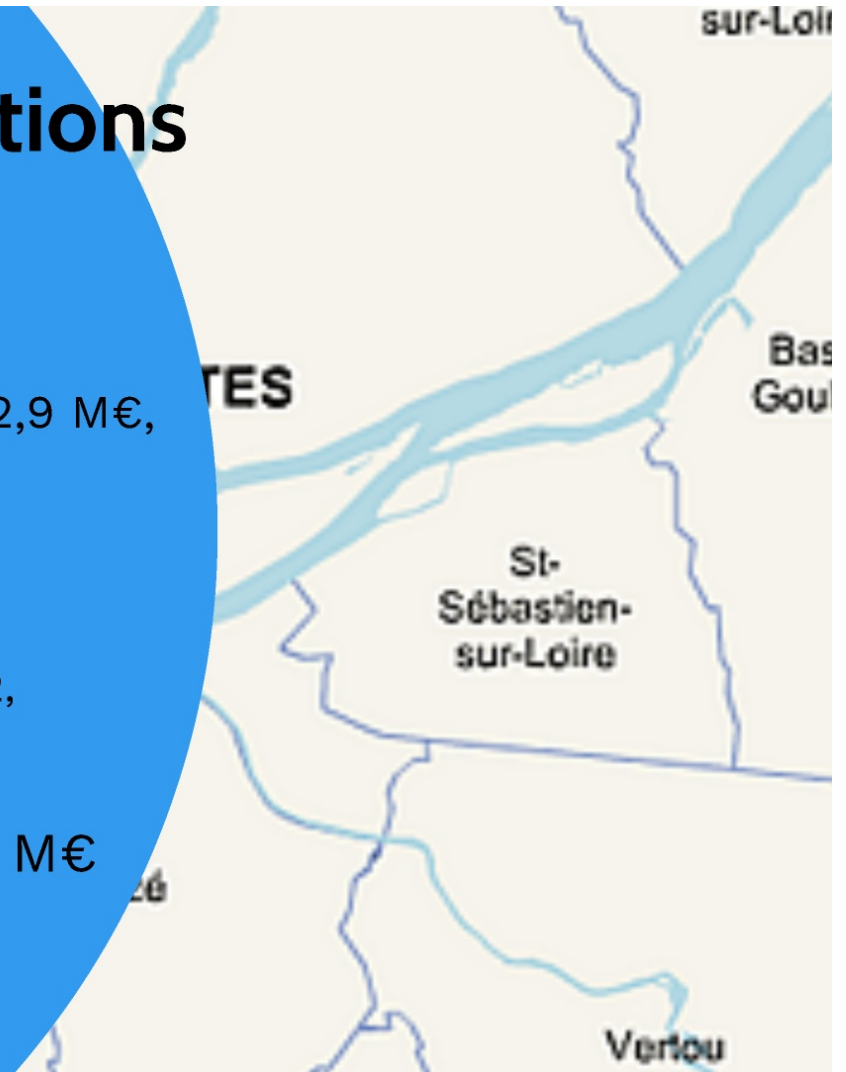
Subventions et contributions

73,2 M€

- Les subventions : 38,2 M€
 - 30 M€ de subventions aux associations (+2,9 M€, +10,8%)
 - 4,6 M€ aux organismes privés
 - 3,5 M€ aux organismes publics

Pas de Subvention aux Budgets annexes en 2022, contre 24 M€ au BP 2021

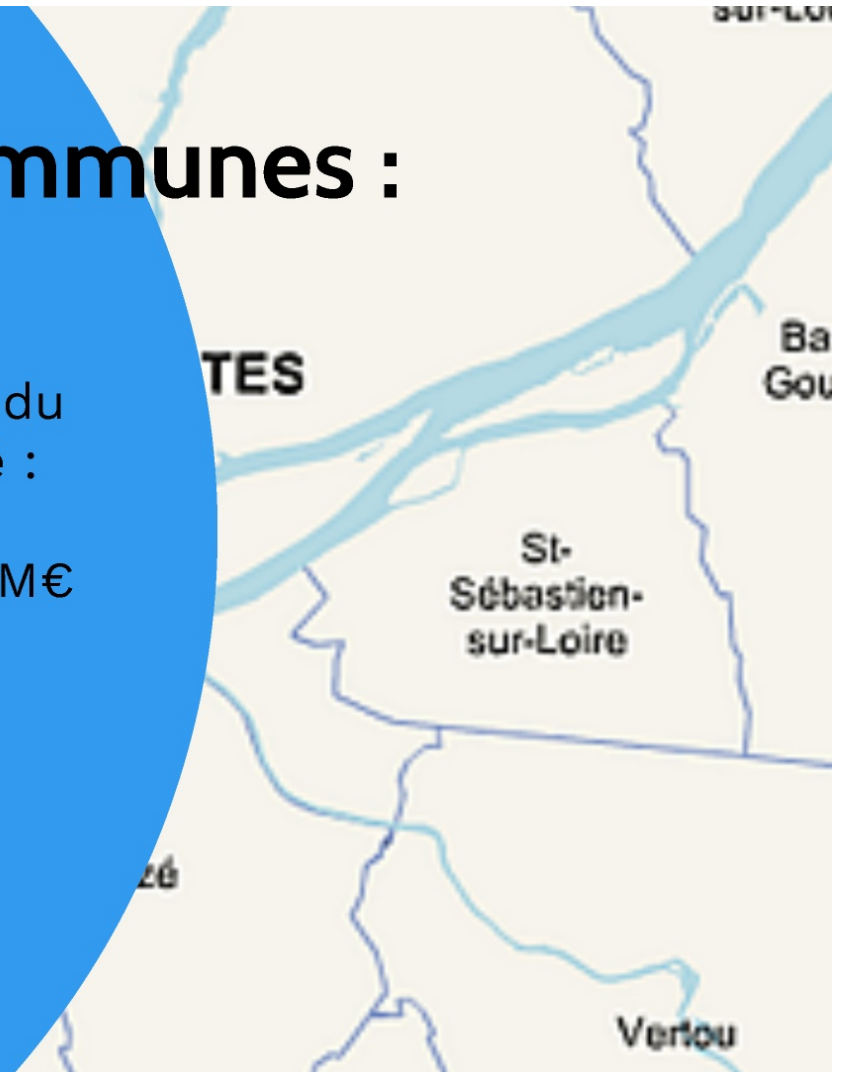
- Les Contributions obligatoires : 35 M€ (-0,05 M€)



Contributions aux communes : 117 M€

En hausse de 9,6 M€, en application du nouveau pacte financier de solidarité :

- Attribution de compensation : 77,6 M€ (+4,9 M€)
- DSC : 35,4 M€ (+1,9 M€)
- Autres participations (dont fonds piscines) : 4 M€ (+2,8 M€)



Dépenses d'investissement : 323,3 M€

Un niveau similaire à 2021 sur ce budget

financé à 40 % par les ressources propres d'investissement (77,3 M€)
et l'épargne nette (50,1 M€)

L'emprunt finance 60 % des investissements.

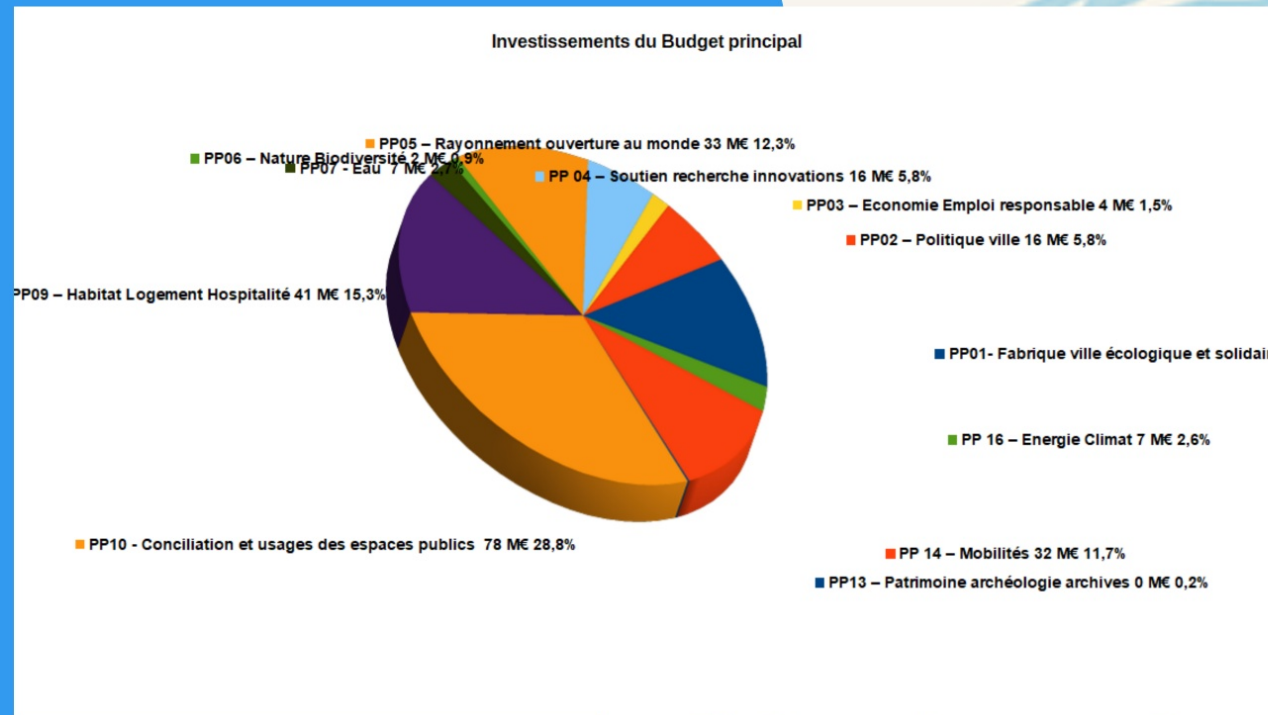
Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Dépenses d'investissement 323,3 M€	Emprunts 60,6 % 195,9 M€
	Fonds et taxes divers 10,7 % 34,5 M€
	Subventions de partenaires 10,5 % 34,1 M€
	Autres recettes d'investissement et produits de cessions 2,7 % 8,7 M€
	Autofinancement 15,5 % 50,1 M€

323 M€
pour les
politiques
publiques

recettes
d'investissement
77,3 M€

Dépenses d'équipement de 323 M€ au budget principal

réparties par politique publique :



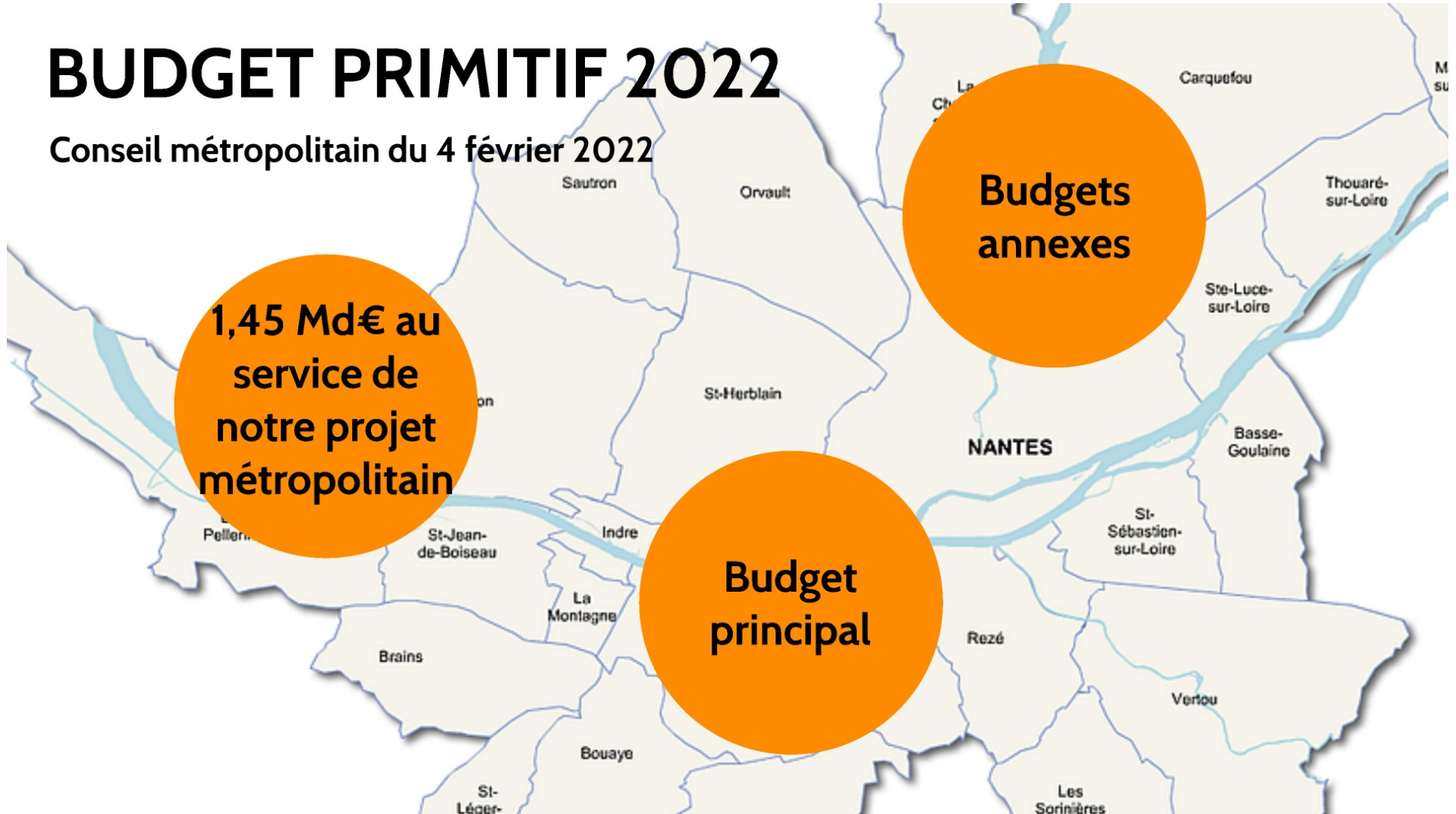
Recettes d'investissement 77,3 M€ hors emprunts

- FCTVA 18,4 M€,
- Taxes aménagement 14 M€,
- Amendes de police 2 M€,
- Opérations pour compte de tiers sous mandat 4,6 M€,
- Subventions d'équipement des partenaires pour 34,1 M€...



BUDGET PRIMITIF 2022

Conseil métropolitain du 4 février 2022



6 Budgets annexes

1 service public administratif

Déchets

5 services publics industriels et commerciaux

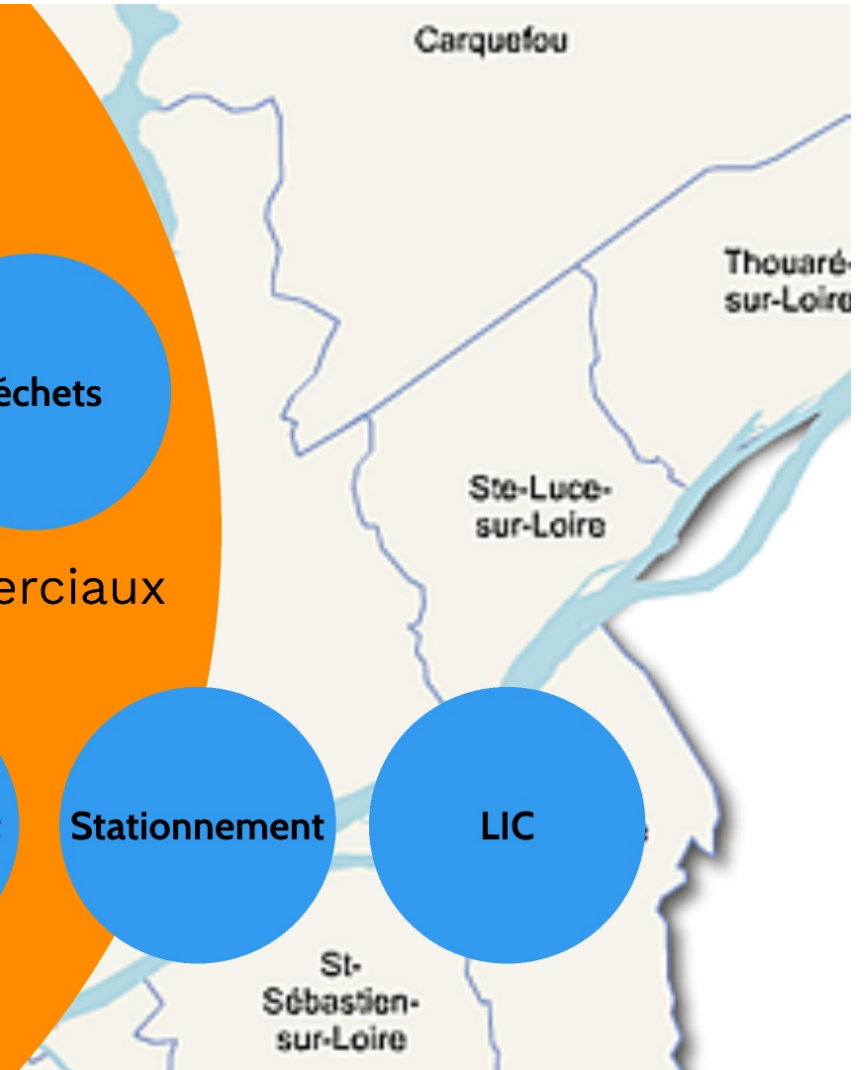
Transports

Eau

Assainissement

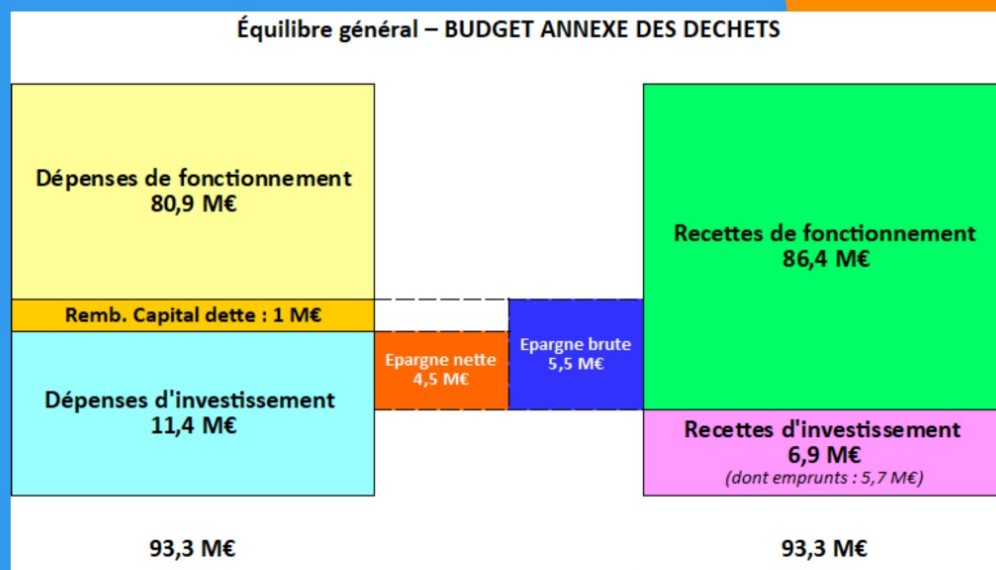
Stationnement

LIC



Budget des déchets : 93,3 M€

Les investissements : 11,4 M€ (+7,5 % // BP 2021) destinés à la réhabilitation de déchetteries (1,5 M€), l'acquisition de véhicules (5,2 M€), des mobiliers de collecte (2,6 M€), des conteneurs enterrés (0,5 M€)...



Ste-Luce-sur-Loire

Basse-Goulaine

Budget transports collectifs : 349,1 M€

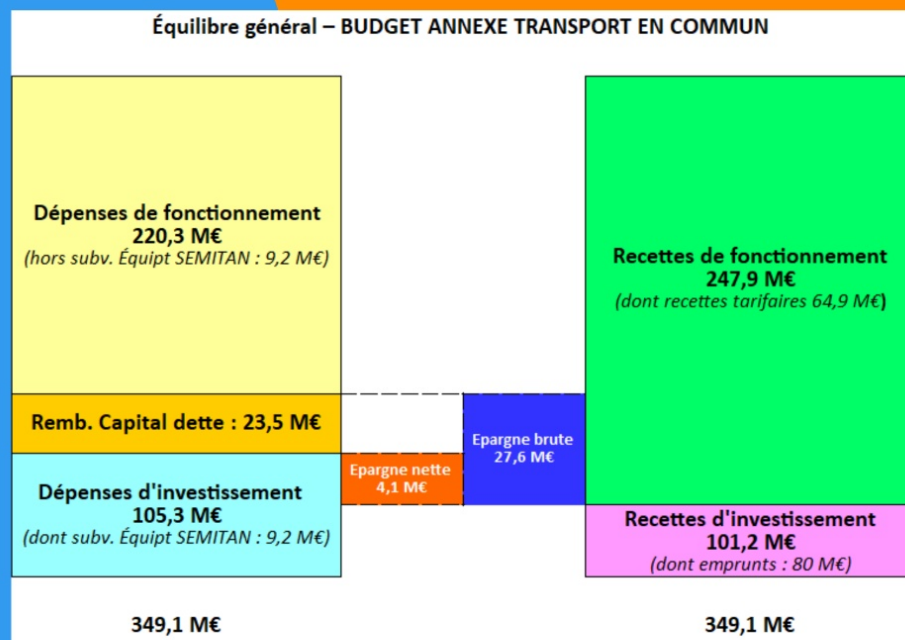
Des recettes tarifaires 64,9 M€ en baisse prenant en compte la gratuité des week-ends et la baisse des abonnements.

Des investissements soutenus : 105,3 M€ pour :

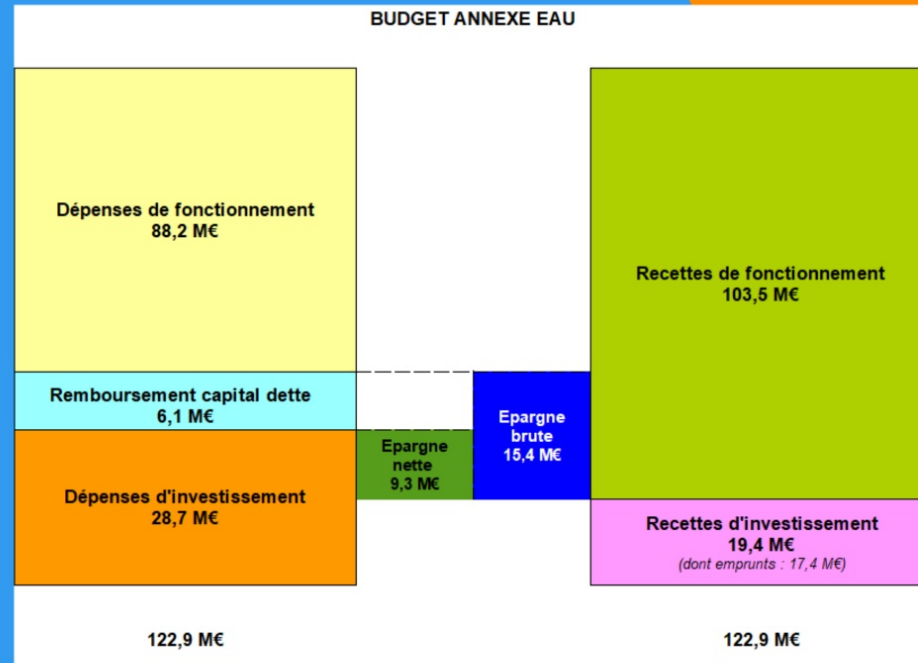
- renouvellement de bus (28,5 M€)
- travaux Cetex Babinière (11,2 M€)
- nouvelles rames de tramways (22,5 M€)

Nouvelles AP ouvertes pour 54,5 M€ dont :

- Cetex Babinière (18 M€)
- rénovation Ligne 1 Médiathèque-Gare Maritime (15 M€)
- Nouvelles lignes de tramway et prolongement vers Atout Sud (20 M€)

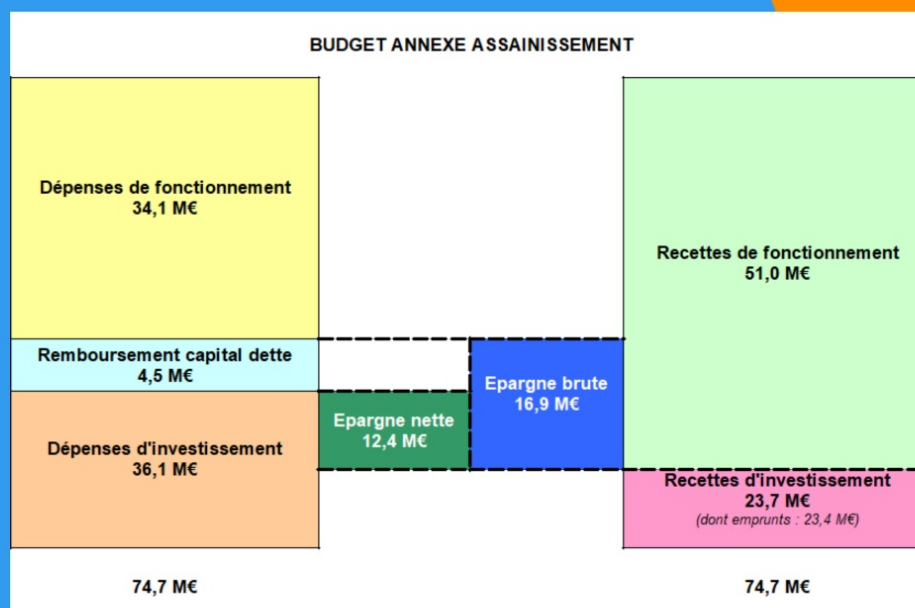


budget eau : 122,9 M€



Des investissements (28,7 M€) liés à la modernisation de l'usine d'eau potable (8,3 M€), la sécurisation Sud-Ouest (2,2 M€), la sécurisation de la station de pompage de Mauves (0,6 M€), les travaux neufs et gros entretien de production (3,8 M€), l'extension et le renouvellement du réseau de distribution (10 M€).

Budget assainissement : 74,7 M€



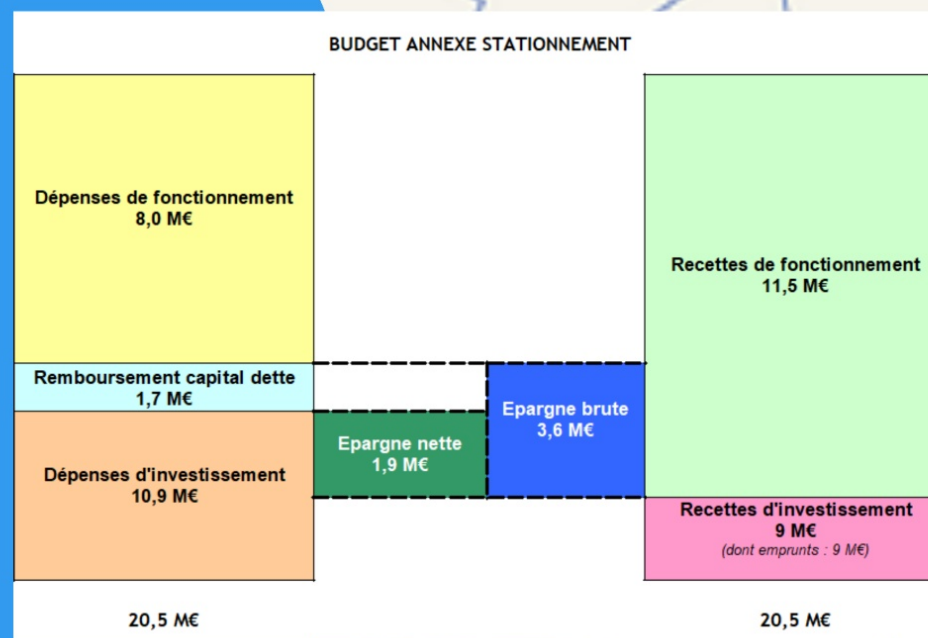
Des investissements (36,1 M€) liés aux bassins de protection de l'Erdre aval Barbin et Gué Robert (1 M€), l'opération de valorisation du biogaz (0,8 M€), la réhabilitation et l'extension des réseaux de collecte et transferts (16,3 M€), aux infrastructures d'exploitation (7,5 M€) et de traitement (4,6 M€), 0,4 M€ pour le numérique et la sûreté.

Budget stationnement : 20,5 M€

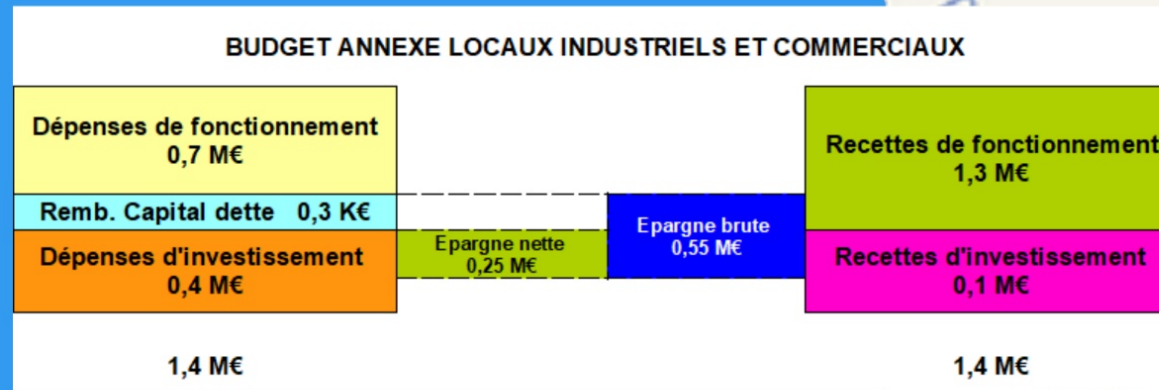
Des recettes tarifaires en baisse reflétant la baisse de fréquentation des parkings.

Des investissements (10,9 M€) prévus :

- pour le pôle d'échange multimodal de la Gare nord (3,3 M€),
- le parking de l'École du Design (2,3 M€),
- le P+R Duguay Trouin (1,2 M€) et le P+R Babinière (0,6 M€),
- pour des parcs en enclos au Bas Chantenay (0,5 M€ en 2022 sur 1,5 M€) et parc relais aux Sablières à Rezé (0,5 M€ en 2022 sur 0,8 M€),
- des réaménagements d'accès et rénovation de façade à Graslin (0,1 M€ en 2022 sur 1 M€).



Budget des locaux industriels et commerciaux : 1,4 M€



Des investissements (0,4 M€) pour la fin de l'opération Biotech (0,1 M€), le site du Granit (0,1 M€) et l'entretien d'immeubles économiques (0,04 M€).

BUDGET PRIMITIF 2022

Conseil métropolitain du 4 février 2022

